



FEDERATION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE

COMITE D'ETHIQUE

En complément de ce qui a déjà été publié sur le site Internet de la FIA et dans les Lignes directrices relatives aux élections, le Comité d'Ethique recommande, afin de contribuer à l'organisation d'élections impartiales, libres et équitables au sein de la FIA, de respecter les principes énoncés ci-après :

1. Les Parties de la FIA, ainsi que les personnes susceptibles de devenir des Parties de la FIA, devraient observer en toutes circonstances les normes les plus élevées en matière de comportement éthique ;
2. Les Parties de la FIA devraient veiller à ce que leurs intérêts personnels n'interfèrent pas dans l'exercice de leurs fonctions officielles ;
3. Toutes les Parties de la FIA, ainsi que les personnes susceptibles de devenir des Parties de la FIA, devraient veiller avec une attention particulière à l'intégrité de tout processus électoral de la FIA ;
4. Toutes les Parties de la FIA, ainsi que les personnes susceptibles de devenir des Parties de la FIA, devraient prendre toutes les mesures raisonnables et nécessaires afin d'assurer l'indépendance des officiels élus de la FIA et de l'Administration de la FIA pour toutes les questions relatives aux élections de la FIA ;
5. L'Administration de la FIA devrait agir avec neutralité à l'égard de toutes les questions relatives à tout processus électoral au sein de la FIA ;
6. Tous les Membres de la FIA devraient suivre leurs propres processus internes avant de décider de voter pour un candidat.



FEDERATION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE

ETHICS COMMITTEE

In addition to and supplementing what has already been published in the FIA website and in the Election Guidelines, the Ethics Committee recommends that to assist the process of holding impartial, free and fair elections within the FIA, the principles set out below are followed:

1. The highest standards of ethical behaviour are expected at all times from the FIA Parties and those who are likely to become FIA Parties;
2. The personal interests of FIA Parties should not interfere with the proper exercise of official functions of the FIA Parties;
3. Particular care must be exercised by all FIA Parties and those who are likely to be FIA Parties regarding the integrity of any FIA election process;
4. All FIA Parties and those who are likely to become FIA Parties should take all reasonable and necessary steps to ensure the independence of the FIA elected officials and the FIA Administration in all matters relating to FIA elections;
5. The FIA Administration should always act neutrally in all matters relating to any election process within the FIA;
6. All FIA Members should follow their own internal processes before deciding to vote for a candidate.